

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration**Séance du 8 octobre 2024**Délibération
n°177-2024
Point 4.8. 3.7**Point 4.8.3.7 de l'ordre du jour****Tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté de physique et ingénierie proposées hors SFC (partie 2)****EXPOSE DES MOTIFS :**

Les étudiants en DU Coursus master ingénierie (CMI) doivent s'acquitter des droits correspondant aux droits nationaux pour les cursus ingénieur. Ces derniers s'élevaient à 601€ en 2023-2024 mais les droits nationaux ayant augmenté pour 2024-2025, ces derniers s'élèvent dorénavant à 618 €.

Les montants qui ont été approuvés en CFVU en mai dernier ne sont donc plus valides. Les droits spécifiques des DU CMI sont impactés pour 2024-2025 et doivent être revus à la hausse.

Pour les L1, L2 et L3, les droits spécifiques s'élèvent désormais à 363 € (au lieu de 351€).

Pour les M1 et M2 ils s'élèvent désormais à 288 € (au lieu de 278€).

Cela concerne le DU CMI Systèmes Electroniques et Micro-Electroniques et le DU CMI Mécatronique, Energie et Systèmes Intelligents

Le 24 septembre 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 22 voix pour.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté de physique et ingénierie proposées hors SFC (partie 2).

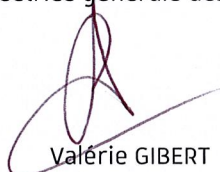
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT